



RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 01657

Numéro SIREN : 413 201 005

Nom ou dénomination : TOURNIER

Ce dépôt a été enregistré le 12/04/2013 sous le numéro de dépôt 6417

« TOURNIER »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622.45 Euros
Siège social : 110 Avenue Léon Blum
33110 LE BOUSCAT
R.C.S. : BORDEAUX B 413 201 005

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

12 AVR. 2013

sous le N° 6417

ACTE DE CESSIION DE PARTS SOCIALES
Du 14 Décembre 2006

Entre les soussignés :

97B1657

• **Monsieur Didier TOURNIER**

Né le 26 MAI 1967 à le LOROUX BOTTEREAU (Loire - Atlantique)
Demeurant à CARBON-BLANC (33560) – 3, Avenue Aristide Briand
Divorcé d'avec madame Isabelle Patricia RIOUX par jugement du Tribunal de Grande Instance
de Bordeaux en date du 19 décembre 1994, et non remarié.
De nationalité française.

D' UNE PART

Ci-après dénommé « Le Cédant »

ET

• **La SARL DT GESTION**

Société à Responsabilité Limitée au capital variable de 161 960 euros
Siège Social : 75 rue Edouard Herriot 33310 LORMONT
Immatriculée au RCS de Bordeaux sous le N° B 431 213 693
Représentée par son Gérant Monsieur Didier TOURNIER.

D' AUTRE PART

Ci-après dénommé « Le Cessionnaire »

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

• Suivant acte sous-seing privé en date à LE BOUSCAT du 21 juillet 1997, enregistré à BORDEAUX - BOUSCAT le 21 juillet 1997, Bordereau 256, Folio 6, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée Dénommée « TOURNIER » au capital de 50.000 Francs dont le siège social est à LE BOUSCAT (33110) - 110 Avenue Léon Blum et ayant pour objet « toutes activités de remise en forme, notamment par l'enseigne sportif individuel et collectif, le conseil en diététique, la vente de produit diététiques et d'articles liés au sport, ainsi que toutes opérations complémentaires, connexes et accessoires se rattachent à ces activités. La création et l'acquisition de fonds de commerce, branches d'activités ou établissements de même nature similaire, leur exploitation et leur vente ; la prise en location-gérance du ou des fonds ou branches d'activités appartenant à la société, la location avec ou sans promesse de vente d'apport de tout ou partie des biens mobiliers ou immobiliers de la société ».

La constitution de cette société a été régulièrement publiée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX sous le numéro B 413 201 005.

La durée de la Société a été fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et Des Sociétés, soit jusqu'au 27 Août 2096.

Monsieur Didier TOURNIER a été nommé gérant statuaire pour une durée indéterminée.

• Par acte sous seing privé en date du 22 décembre 2000, enregistré à la recette des impôts de CENON, Monsieur Didier TOURNIER a cédé à la SARL « DT GESTION », DOUZE (12) parts sociales numérotées de 1 à 12 lui appartenant dans le capital de la Société SARL « TOURNIER ».

• Par acte sous seing privé en date du 1^{er} mars 2001, enregistré à la recette des impôts de CENON, Monsieur Didier TOURNIER a cédé à la SARL « DT GESTION », DOUZE (12) parts sociales numérotées de 13 à 24 lui appartenant dans le capital de la Société SARL « TOURNIER ».

• Par acte sous seing privé en date du 3 Mai 2002, enregistré à la recette des impôts du BOUSCAT, Madame Patricia BEUCHET a cédé à Monsieur Vincent DROUILLET, UNE (1) part sociale numérotée 500 lui appartenant dans le capital de la Société SARL « TOURNIER ».

• Lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 06 mai 2002, Monsieur Didier TOURNIER a apporté à la SARL DT GESTION, 231 Parts Sociales lui appartenant dans le Capital de la Société SARL TOURNIER.

• Par acte sous seing privé en date du 26 décembre 2002, enregistré à la recette des impôts de CENON, Monsieur Didier TOURNIER a cédé à la SARL « DT GESTION », DOUZE (12) parts sociales numérotées de 256 à 267 lui appartenant dans le capital de la Société SARL « TOURNIER ».

• Par acte sous seing privé en date du 07 avril 2003, enregistré à la recette des impôts de CENON, Monsieur Didier TOURNIER a cédé à la SARL « DT GESTION » DIX (10) parts sociales numérotées de 268 à 277 et a cédé à Mr DROUILLET Vincent DEUX (2) parts sociales numérotées de 498 à 499, lui appartenant dans le capital de la Société SARL « TOURNIER ».

• Par acte sous seing privé en date du 08 avril 2003, enregistré à la recette des impôts de CENON, Monsieur Didier TOURNIER a cédé à la SARL « DT GESTION » DOUZE (12) parts sociales numérotées de 278 à 289, lui appartenant dans le capital de la Société SARL « TOURNIER ».

• Par acte sous seing privé en date du 05 janvier 2004, enregistré à la recette des impôts de CENON, Monsieur Didier TOURNIER a cédé à la SARL « DT GESTION » VINGT DEUX (22) parts sociales numérotées de 290 à 311, lui appartenant dans le capital de la Société SARL « TOURNIER ».

• Par acte sous seing privé en date du 01 juin 2005, enregistré à la recette des impôts de CENON, Monsieur Didier TOURNIER a cédé à la SARL « DT GESTION » DIX NEUF (19) parts sociales numérotées de 312 à 330 et a cédé à Mr DROUILLET Vincent TROIS (3) parts sociales numérotées de 495 à 497, lui appartenant dans le capital de la Société SARL « TOURNIER ».

• Le capital social est actuellement fixé à la somme de 7.622.45 Euros divisé en 500 parts, numérotées de 1 à 500 réparties entre les associés ainsi qu'il suit, savoir :

• La SARL « DT GESTION » à concurrence de TROIS CENT TRENTE (330) parts, numérotées de 1 à 330, ci 330 parts

• Monsieur Didier TOURNIER à concurrence de CENT SOIXANTE QUATRE (164) parts, numérotées de 331 à 494, ci 164 parts

• Monsieur Vincent DROUILLET à concurrence de SIX (6) parts, numérotées de 495 à 500, ci 6 parts

TOTAL

500 parts

BT

BT

ORIGINE DE PROPRIETE

Monsieur Didier TOURNIER possède dans la société CENT SOIXANTE QUATRE (164) parts sociales numérotées de 331 à 494 qui lui ont été attribuées lors de la constitution de la société.

Ceci étant exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

CESSION DE PARTS SOCIALES

Cession de parts sociales par Monsieur Didier TOURNIER au profit de la SARL DT GESTION

Par les présentes, le Cédant cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, au Cessionnaire qui accepte, la pleine propriété de VINGT (20) parts sociales, numérotées 331 à 350 qui lui appartiennent dans le capital de la société.

Le cessionnaire aura la jouissance et sera propriétaire des parts cédées à compter du 14 Décembre 2006. Il est à cette date, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

En conséquence, il aura seul le droit à tous les dividendes qui seront mis en distribution sur cette part après la signature du présent acte.

PRIX

La présente cession de parts sociales est consentie et acceptée moyennant le prix global et forfaitaire, total et définitif de SEPT CENT TRENTE CINQ EUROS (735 €) par part sociale, soit :

- **QUATORZE MILLE SEPT CENT EUROS (14 700 €)** pour les 20 parts sociales de la SARL DT GESTION.

ENGAGEMENT DU CEDANT

Le cédant déclare :

- qu'il n'existe de son chef, aucune restriction d'ordre légal ou contractuel à la libre disposition des parts sociales, notamment par suite de promesses ou offres consenties à des tiers ou de saisies.
- que les parts cédées sont libres de tout nantissement ou promesse de nantissement garantissant des prêts, des biens ou autres, étrangers au bilan de la présente société.
- affecter le prix des présentes cessions de parts sociales au remboursement de tous les engagements qu'il a pu souscrire antérieurement et ayant entraîné une prise de garanties sous forme de nantissement ou autres sur les parts cédées, de telle sorte que lesdites parts sociales soient totalement libérées de toutes garanties qui auraient pu être prises à son profit, ceci afin que le cessionnaire ne soit en aucun moment inquiété ou recherché en paiement ou en exécution des obligations du vendeur.

PAIEMENT DU PRIX

Le prix tel que défini ci-dessus de la présente cession de parts sociales est payé en totalité ce jour, au moyen de chèque émis au profit de Monsieur Didier TOURNIER.

- 14 700 Euros par la SARL DT GESTION au profit de Monsieur Didier TOURNIER.

Le cédant reconnaît avoir reçu la somme de QUATORZE MILLE SEPT CENT (14 700) Euros et en consent bonne et valable quittance.

AGREMENT

La société « TOURNIER » par assemblée générale en date de ce jour a agréé les présentes cessions de parts sociales au profit de la SARL DT GESTION, agréée en qualité d'associés de la société, conformément à l'article 14 des statuts.

MODIFICATION DES STATUTS

Comme conséquence de la cession de parts sociales ci-dessus autorisée, l'article 7 des statuts de la Société relatif au capital social sera mis à jour.

DECLARATION DU CESSIONNAIRE

Le cessionnaire déclare être parfaitement informé de l'ensemble des particularités de fonctionnement et des résultats de la société au cours des trois derniers exercices notamment en ce qui concerne les statuts, les chiffres d'affaires et les résultats des trois dernier exercices de la société, en ce qui concerne le personnel, et en ce qui concerne les engagements et contrats souscrits :

SIGNIFICATION

La présente cession de parts sociales sera signifiée à la Société par les soins du cessionnaire qui s'y oblige, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un acte original du présent acte au siège social contre remise par gérance d'une attestation de ce dépôt.

DECLARATION POUR L' ENREGISTREMENT

Pour la perception des droits d'enregistrement, le Cédant déclare que la Société est soumise à l'impôt sur les Sociétés et que les parts sociales cédées représentent les apports en numéraire effectués d'une part, lors de la constitution de la Société et d'autres part, lors de cessions de parts sociales. Elle déclare en outre que la présente cession n'entraîne pas de dissolution de la Société et que les parts cédées ne confèrent pas la jouissance des droits immobiliers.

DECHARGES

Les parties reconnaissent que les présentes conventions ont été rédigées à leur demande et sur les indications et documents par elles fournis, chacune en ce qui concerne, sans que le rédacteur des présentes soit intervenu dans la négociation du prix ou des conditions librement débattues entre elles.

FORMALITES - POUVOIRS

Tous les pouvoirs seront conférés au porteur de l'un des originaux des présentes en vue tant de la signification à en faire à la Société que de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité ou autres qu'il appartiendra.

BT

BT

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et de leur suite seront supportés par les cessionnaires qui s'y obligent.

AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment expressément, sous les peines dictées par l'article 8 de la Loi de 18 avril 1918 (article 1847 du Code Général des Impôts) que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu.

ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties élisent domicile en leurs demeures respectives sus indiquées.

Fait à LE BOUSCAT
En six originaux
Le 14 Décembre 2006

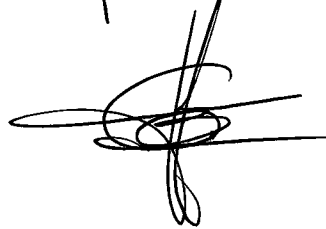
Monsieur Didier TOURNIER
« Bon pour cession de 20 parts sociales »

Bon pour cession de
20 parts sociales



SARL DT GESTION
« Bon pour acquisition de 20 parts sociales »

Bon pour acquisition
de 20 parts sociales



Enregistré à : SERVICE DES IMPOTS DES ENTR. DE BX NORD EST

Le 29/02/2012 Bordereau n°2012/180 Case n°6

Enregistrement : 689 €

Pénalités : 237 €

Ext 1002

Total liquidé : neuf cent vingt-six euros

Montant reçu : neuf cent vingt-six euros

L'Agent des impôts

